

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 114 (2011)

Buchbesprechung: Christian Favre : une frontière entre la guerre et la paix. Les échanges au quotidien autour de l'Arc jurassien (1937-1945)

Autor: Weck, Hervé de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMPTE RENDU

Christian Favre : Une frontière entre la guerre et la paix. Les échanges au quotidien autour de l'Arc jurassien (1937-1945)

Hervé de Weck

Christian Favre, actuellement correspondant parlementaire de la Radio suisse romande, a soutenu en 2009 une thèse intitulée «Une frontière entre la guerre et la paix. Les échanges au quotidien autour de l'Arc jurassien (1937-1945)»¹. Le jury lui a attribué la mention *summa cum laude*. Ce travail de recherche, dirigé par les professeurs Francis Python (Université de Fribourg) et Robert Belot (Université de Belfort- Montbéliard), donne un éclairage nouveau sur la vie des deux côtés de la frontière entre la France et la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale.

La Libération en 1944 n'a rien d'une partie de plaisir pour beaucoup de Suisses établis en Franche-Comté. A Berne, les autorités ne comprennent pas les violences qui s'abattent sur leurs compatriotes, à l'heure où les autorités départementales et régionales françaises multiplient les manifestations de reconnaissance envers une Suisse solidaire. Décrypter ce décalage nécessite de plonger au cœur des zones frontières de l'Arc jurassien entre 1937 et 1944, de mettre en lumière l'attrait d'une frontière en période de guerre, les enjeux qu'elle représente pour les populations «riveraines». La Suisse et les Suisses, préservés par leur neutralité, suscitent des animosités, voire des haines au-delà de la frontière. L'identité transfrontalière, la vision de l'au-delà des bornes ressortent profondément modifiées après quatre ans d'occupation allemande. Les équilibres traditionnels sont brisés.

Christian Favre nous permet de suivre la vie quotidienne, les problèmes économiques, sociaux et personnels, les attitudes face aux Allemands et aux étrangers des populations de la Franche-Comté, des cantons de Vaud, Neuchâtel et de la partie nord du Jura bernois. Il montre comment sont perçues dans le pays-hôte les colonies françaises et suisses. Son travail de synthèse repose sur un imposant dépouillement d'archives. Aux Archives fédérales à Berne, essentiellement les fonds consulaires de Besançon, Mulhouse et Dijon, ceux de la Légation suisse à Paris; aux Archives cantonales jurassiennes à Porrentruy, les dossiers des préfectures; au Centre des Archives diplomatiques de Nantes, le fonds «Ambassade de France à Berne»; aux Archives départementales du Territoire de Belfort, du Doubs, de Haute-Saône et du Jura, essentiellement les fonds des préfectures et des sous-préfectures. Les références archivistiques occupent six pages de la bibliographie, celles concernant les travaux et études huit pages! L'auteur a eu une dizaine d'entretiens avec des témoins, dont un avec Jakob Güdel de Fahy. Il a procédé à des sondages dans la presse suisse et française qui avait pignon sur rue dans les régions concernées. Un index d'environ trois cent cinquante noms de personnes, dont près de soixante paraissent jurassiens, permet de suivre des destins individuels. Dommage que l'iconographie inédite fournie par l'auteur ne soit pas mieux mise en valeur. Sur le papier choisi, les photos, les schémas et les cartes sont d'une qualité moyenne.

La fermeture de la frontière n'empêche pas des passages

Si la frontière est un cadre, disait Lucien Febvre, ce n'est pas le cadre qui importe mais ce qui est encadré. Christian Favre fait du *saute-frontière*, il compare les perceptions qu'ont les contemporains de leurs voisins d'autre-frontière, séparés par une ligne de mort, un fossé ou un mur que certains n'hésitent pas à franchir. Les populations de l'Arc jurassien se trouvent sous une triple surveillance, militaire, policière et douanière, qui résulte de décisions prises par les autorités suisses, les forces d'occupation allemandes et le gouvernement de Vichy. La zone frontière n'en reste pas moins un espace de refuge, de transit et de trafics illicites. L'approche de Christian Favre, qu'on appelle en allemand *Alltagsgeschichte*, révèle des contrebandiers, des candidats au refuge, des résistants, des collaborateurs, des espions, des déserteurs, des gardes-frontières qui, en général, préfèrent l'ombre à la lumière. Nous limitons notre compte rendu aux parties de la thèse qui concernent l'Ajoie, le Clos du Doubs, les Franches-Montagnes et la partie de la Franche-Comté qui les borde.

Entre 1937 et 1945, l'Arc jurassien n'apparaît pas comme une région, car les gens qui y vivent se comportent, se définissent comme Vaudois, Neuchâtelois, Ajoulots, Bisontins ou Belfortains. Quelle est la gestion des questions frontalières par les autorités suisses, françaises et allemandes ? Quelles sont les relations entre les gardes-frontières d'Ajoie et des Franches-Montagnes, les militaires et les gens du Service de renseignement du colonel Roger Masson qui opèrent dans ce secteur ? Les rapports de ces Suisses avec les *Grenzschutz* allemands et les hommes de la *Wehrmacht* déployés à la frontière ouest de la Suisse ? Quelles sont les conséquences de la fermeture de la frontière sur les économies régionales, la vie des populations, leur vision du conflit, l'attitude, du côté suisse, face à la colonie française, du côté français, face à la colonie suisse ? Celle-ci comprend en Franche-Comté environ quinze mille personnes², dont quatre mille doubles nationaux (essentiellement des femmes et des enfants) et trente israélites.

Ni la statistique, ni les documents d'archives ne recenseront les trafics clandestins en personnes ou en agents secrets, en marchandises, en armes même qui ont franchi la frontière forestière du Jura (...). Bloquer le trafic aux passages officiels, c'était le déplacer sur la frontière verte – avec ou sans la complicité des gardes-frontières suisses ou des Grenzschutz³.

Aux frontières de l'Ajoie, on dresse dès septembre 1939 des *obstacles infranchissables* faits de chars à échelle, de herses et de troncs d'arbres, enguirlandés de barbelés. Les gardes-frontières, renforcés par des militaires, surveillent cette frontière fermée. Les autochtones n'ont pas le droit de s'en approcher, même de lier conversation avec des gens de l'autre côté, alors que la topographie offre de bonnes conditions pour des passages clandestins. Le commandement militaire français est à l'unisson, car il craint les espions ainsi que la cinquième colonne en Alsace et dans les régions limitrophes, où se trouvent d'importantes infrastructures et des fortifications ; il a ordonné l'évacuation des localités proches de la frontière avec l'Allemagne.

A partir de juin 1940, les Allemands adoptent une politique similaire, pour empêcher le trafic clandestin et assurer leur mainmise sur les sites industriels de la région. Ils déclarent *zone réservée* la Franche-Comté, incontournable pour gagner la Suisse ; ils en font une région-tampon dans laquelle les mouvements sont sévèrement contrôlés. Leur politique vise à ce que, dans les territoires occupés, l'économie fonctionne le mieux possible, ce qui assure une certaine tranquillité sociale, partant moins d'engagements dans les mouvements de résistance.

Les entrepreneurs suisses actifs en France, les agriculteurs ajoulots qui louent ou possèdent des terres outre-frontière sont touchés de plein fouet. La situation de ces paysans s'avère plus critique que dans le Jura vaudois et neuchâtelois, où le pacage⁴ outre-frontière reste autorisé. Ils ne tirent



Des femmes contrebandières près de Fahy (Photo Jakob Güdel).



Petit soldat d'une grande puissance au poste de douanes des Verrières.

plus rien de ces terres et ne reçoivent aucune compensation. Certains réduisent leur cheptel, d'autres liquident leur exploitation.

Les gorges du Doubs, à l'exception de Goumois et de quelques hameaux du Clos du Doubs, forment une barrière naturelle qui sépare des populations françaises et suisses qui n'échangent guère ; en revanche, les lieux s'avèrent propices à la contrebande.

Jusqu'en mai-juin 1940, l'armée française passe pour la première du monde aux yeux de la plupart des Suisses, donc des Jurassiens. Quel choc, quel désarroi, quand elle s'écroule en quelques semaines. Beaucoup, dans la zone frontière, tiennent une valise prête, mais peu gagnent l'intérieur du pays, comme ce conseiller national de Porrentruy qui part en voiture avec des matelas sur le toit et qui revient discrètement chez lui, quelques jours plus tard... Entre le 16 et le 18 juin, près de trente mille réfugiés civils français entrent en Suisse, dix-sept mille trois cents en Ajoie, deux mille dans le Clos du Doubs, cinq mille six cents dans les Franches-Montagnes, les passages clandestins n'étant naturellement pas chiffrés. Des militaires et des gardes-frontières, sensibles à la détresse de ces fugitifs, oublient les ordres restrictifs et laissent passer des hommes de seize à soixante ans. Les trois quarts de ces réfugiés regagnent leurs foyers après quelques jours, les autres, souvent venus de loin, se retrouvent dans un camp à Romont.

Le 45^e corps d'armée français demande son internement en Suisse. Près de cinquante mille militaires entrent, surtout par le Clos du Doubs, les Franches-Montagnes et l'Ajoie, chaleureusement secourus par la population qui les accueille comme des héros. On entend des *Vive la France !* très peu neutres. La division polonaise, toujours cohérente et motivée, couvre la débandade des troupes françaises. A Réclère, des gardes-frontières suisses observent des Polonais qui ouvrent le feu sur des Français, ne supportant pas de les voir s'enfuir sans combattre. En revanche, deux mille républicains espagnols et membres des brigades internationales, engagés comme travailleurs dans l'armée française, se font refouler. Le Conseil fédéral craint les foudres de Berlin et de Madrid, le renforcement en Suisse de *foyers communistes*, les réactions des conservateurs-catholiques qui voient les républicains comme des égorgeurs de religieux.

A Porrentruy, c'est l'engagement des samaritains, des éclaireurs, des scouts de la Vigie, des dames de la Croix-Rouge, du Comité de secours en faveur des victimes de la guerre, des membres de la Défense aérienne passive (DAP) et de la garde locale, de centaines d'écoliers qui permet de faire face à ce raz-de-marée, de préparer une évacuation vers l'intérieur du pays⁵ !

Dans le nord du Jura bernois, la fermeture de la frontière n'affaiblit pas la solidarité avec les populations françaises proches. Dès juillet 1940, un Comité de secours aux victimes de la guerre organise des distributions de

vivres qui sortent d’Ajoie par différents postes de douane. Il y a, chaque semaine, l’action du *Kilo de pain*. Jusqu’en 1944, plusieurs tonnes de pommes de terre partent pour la Franche-Comté. En février 1944, Lucien Lièvre, inspecteur des écoles secondaires, crée une section de l’Aide fraternelle aux réfugiés français en Suisse, d’obédience gaulliste⁶.

Lorsqu’en novembre 1944 la 1^{re} Armée française déclenche son offensive contre le Territoire de Belfort, quinze mille frontaliers trouvent provisoirement refuge en Suisse ; une partie transite, via le poste de douane de La Motte, vers la France libérée ; les hommes en âge de se battre peuvent, s’ils le désirent, rejoindre les forces alliées par le même cheminement. Puis les réfugiés, dont le nombre s’accroît, partent en train jusqu’aux Verrières d’où ils regagnent le territoire français. Il s’agit de ne pas encombrer les axes utilisés par les troupes du général de Lattre. Environ quatorze mille enfants, amenés par les soins de la Croix-Rouge, viennent en Suisse se refaire une santé.

Du côté suisse, le contrôle de la zone frontière implique une collaboration entre les gardes-frontières renforcés par des militaires, la troupe qui se trouve dans le secteur et le service de renseignement. Durant la Seconde Guerre mondiale, les gardes-frontières se voient comme les *gardiens des portes de la nation*. Ils apprécient peu les soldats qui leur sont subordonnés ou qui se trouvent dans leur secteur (ils manquent de discipline et ne respectent pas les ordres concernant les réfugiés), encore moins les agents du Service de renseignement qui passent la frontière sans subir de contrôle et font de la contrebande. Si les Allemands les interceptent avec un ballot, ils risquent une amende et quelques jours de prison, alors que leur véritable mission leur vaudrait vraisemblablement le poteau d’exécution ! Dès que le territoire français frontalier est libéré en automne 1944, les gardes-frontières font arrêter pour contrebande plusieurs collaborateurs du SR suisse !

Pour de nombreux traîquants, suisses et français, le verrouillage de la frontière, les restrictions en Suisse, la pénurie en France annoncent de juteuses perspectives. Certains deviennent de véritables entrepreneurs spécialisés dans les trafics de tabac, de montres, de fournitures industrielles, de billets de banque : avant le débarquement de Normandie, le commandement allié veut que chaque soldat ait sur lui cinq cents francs français pour faire face à des imprévus. Malgré la pénurie qui règne dans leur pays, des Français passent en Suisse des produits achetés au marché noir – diamants industriels (bort), métaux rares, clous, chaînes de bicyclettes, pneus, produits alimentaires (jambon, viande, fromage), papier à cigarettes, savons de marque, parfums – qu’ils échangent contre tabac, café, bas de femme, chaussures, montres, chronomètres et francs suisses. Nombre de contrebandiers, passeurs bénévoles ou rétribués⁷, honnêtes ou malhonnêtes, font franchir clandestinement la frontière à des réfugiés, à

des aviateurs alliés abattus, à des résistants. Du 1^{er} juin 1943 au 31 juillet 1944, les gardes-frontières interceptent deux cent quatre-vingt-six trafiquants à la frontière du Jura bernois. Parmi eux, combien de collaborateurs du SR ? D'après les dossiers du consulat de Besançon et les archives du Territoire de Belfort, les Allemands, de leur côté, auraient arrêté au moins une trentaine de ressortissants du Jura bernois, surtout des Ajoulots.

Relations entre troupe et population à Grandfontaine (Ajoie) en 1944

La population du village était calme et ses rapports avec la troupe étaient corrects, bien qu'une certaine réserve ait été perceptible. Nous remarquâmes rapidement qu'elle n'avait rien à voir avec la provenance bernoise et germanophone de nos soldats de landwehr⁸. Cette réserve s'expliquait par le fait que la guerre, jusqu'alors, n'avait pas empêché le petit trafic transfrontalier, mais qu'avec l'arrivée de la compagnie, il n'y avait plus seulement quelques gardes-frontières, mais une unité qui multipliait les patrouilles le long de la frontière et dont elle renforçait les réseaux de barbelés. Ce qui apparaissait peu sympathique à la plupart des habitants du village...

La colonie suisse en Franche-Comté et la colonie française en Suisse

Une colonie suisse existe en Franche-Comté dès le XIX^e siècle, formée d'ouvriers et de petits cadres dans les sites industriels, de gens vivant de l'agriculture dans les campagnes. Au début des années 1930, en pleine crise de déflation, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) subventionne l'installation en Franche-Comté – où de nombreuses exploitations sont en déshérence – de jeunes paysans, laitiers ou fromagers, souvent alémaniques, qui ne peuvent s'établir en Suisse. Ces colons, dont certains s'intègrent mal et que les populations locales considèrent comme des privilégiés, sont victimes d'incidents et de vexations diverses. Ce n'est pas leur nationalité qui dérange mais leur culture germanique. A la chute du Front populaire, un climat de suspicion s'installe et le gouvernement Daladier mène une politique de fermeté à l'encontre des étrangers. La légation suisse à Paris écrit en juin 1938 à Berne : *Les enquêtes se multiplient, et les Suisses interpellés s'étonnent (...), lorsqu'ils se déclarent Suisses allemands, d'être traités de sales boches n'ayant qu'à rentrer (...) en Allemagne.*

L'OFIAMT continue à en envoyer en 1939, malgré la montée des tensions, prélude à la Seconde Guerre mondiale. Le simple fait de parler

allemand suffit alors à se faire accuser d'espionnage, à tort ou à raison, dans les régions situées à proximité de la frontière, spécialement les zones militaires importantes comme le Territoire de Belfort et le sud de l'Alsace. L'espioniste règne, mais un certain nombre de Suisses font du renseignement au profit de l'Allemagne : dix-huit d'entre eux, en 1938, vingt-deux, pendant les huit premiers mois de 1939, sont condamnés pour ce motif, parfois à de lourdes peines. Ces moutons noirs portent atteinte à l'image de la colonie.

La Seconde Guerre mondiale éclate. Au début septembre 1939, les Suisses mobilisables établis en Franche-Comté partent au pays rejoindre leur unité. La plupart sont démobilisés dès le mois d'octobre et ils viennent reprendre leur travail. On les accuse de s'enrichir sur le dos des Français, puisque les Francs-Comtois restent sous les drapeaux. Malgré le manque de main-d'œuvre, certains se font licencier, surtout dans les entreprises travaillant pour la défense... Il y a quelques refoulements liés à des attitudes maladroites, voire mal intentionnées.

Il s'avère toujours délicat d'être un étranger dans un pays en guerre et, circonstance aggravante, citoyen d'un Etat neutre qui ne prend pas parti ! En février 1940, le bihebdomadaire de Belfort, «La Frontière», écrit : *Comme elle serait vite remportée la victoire (...), si chacun faisait son devoir ! Si tous les pays, soucieux de leur avenir et de l'avenir de la civilisation, se rangeaient aux côtés des alliés. Actuellement, on se complaît dans l'humilité, la résignation passive, on sacrifie tout à la déesse Neutralité. On s'accroche lamentablement à toutes les solutions de paresse. On ruse avec le devoir, peut-être avec l'honneur.*

La situation de la colonie suisse en Franche-Comté contraste avec celle des Français établis en Suisse romande, où la population autochtone témoigne bruyamment sa solidarité avec la France. La défaite et l'occupation renforcent l'hostilité à l'égard de la colonie suisse, surtout dans les campagnes, à cause des priviléges dont elle jouit. Dès juin 1940, le consul suisse de Besançon distribue des lettres de protection que les Allemands, en général, respectent. Il n'y a qu'une vingtaine d'affaires mineures pour la colonie suisse forte de seize mille ressortissants. Alors que la pénurie sévit dans tous les secteurs d'activité, ces citoyens neutres échappent aux réquisitions allemandes puis, dès septembre 1942, au Service obligatoire du travail, mais pas à celle du Ravitaillement général français. Tout cela passe mal chez leurs voisins, en particulier dans les campagnes, d'où des règlements de compte. Beaucoup de ces Suisses sont des agriculteurs ou des fromagers qui, comme leurs collègues français, souffrent peu de la pénurie et s'enrichissent en vendant leurs produits.

Dans les entreprises, on licencie des Helvètes au nom de la «préférence nationale» : le travail aux Français d'abord. Le fait que ces citadins reçoivent du ravitaillement venu de Suisse n'arrange pas les choses. Il faudra

du temps pour que l'on comprenne, en particulier dans la partie nord du Jura bernois, qu'il faut intégrer les populations françaises dans l'aide humanitaire. Les demandes de rapatriements définitifs se multiplient chez le consul de Suisse à Besançon. Celui-ci écrit en novembre 1940 à son ministre à Paris que ses administrés vivent difficilement leur situation. La Suisse est accueillante aux réfugiés, alors que ses ressortissants vivant en Franche-Comté ne peuvent pas s'y rendre, parce que les autorités allemandes refusent toute autorisation de sortie de la «zone interdite». Pendant l'occupation, près de cinq cents Suisses de Franche-Comté se font arrêter par les Allemands, 75% pour passage clandestin de la frontière, 15% pour activité de résistance. Durant l'été 1940, les appartements des juifs suisses qui ont quitté la région sont pillés et occupés, mais les autorités en Franche-Comté se montrent magnanimes envers la petite dizaine d'israélites restés sur place, que les autorités à Berne, le consulat à Besançon défendent aussi bien que les autres ressortissants suisses.

Les Suisses de Franche-Comté n'échappent pas aux bombardements de l'aviation alliée. Durant l'été 1943, onze d'entre eux périssent à Besançon où il y a cinquante morts, douze à Sochaux sur cent quatre-vingts morts. Les succès alliés, les compromissions du régime de Vichy modifient les convictions pétainistes de nombreux Français. Le nombre de résistants reste faible, mais leurs coups de main, entre autres contre les collaborateurs, entraînent la répression impitoyable des forces d'occupation. Les Suisses de Franche-Comté, surtout lorsqu'ils sont de langue maternelle allemande, font l'objet de menaces et de représailles de la part de la Résistance et de voisins. Dans le Territoire de Belfort, des agriculteurs suisses, accusés de pratiquer le marché noir, voient leur ferme et leurs récoltes partir en fumée. Un certain Blaser, chef du personnel à la Société industrielle de rubans de Valdoie, est assassiné d'une balle dans la nuque. Il semble s'agir d'un collaborateur.

Libération et épuration

A la Libération, une violence spécifique se manifeste en Italie et en France, malgré les grandes différences de situation. L'épuration sauvage, hors d'instances judiciaires légales, y fait respectivement douze mille et dix mille victimes. Elle constitue l'une des causes de fuite, d'abord dans des zones encore sous contrôle de l'Axe, puis dans des pays neutres. Dans ces deux pays, les processus judiciaires ont été de grande ampleur, les procès se chiffrant par dizaines de milliers et les condamnations étant beaucoup plus nombreuses qu'on ne le dit généralement: près de mille cinq cents exécutions légales en France, chiffre largement supérieur à l'ensemble des nazis exécutés, hors zone soviétique. Ce qui importe sur le

moment, c'est d'ailleurs moins la réalité des épurations ou de la dénazification, telle qu'elle a pu être évaluée après coup, que la perception qu'en ont alors les acteurs, en particulier les individus qui se croient, à tort ou à raison, constituer des cibles potentielles de cette justice d'après-guerre⁹.

En 1944, immédiatement après la libération de la Franche-Comté et du Territoire de Belfort, les autorités françaises peinent à imposer la légalité républicaine. A l'échelle du village ou de la région, l'épuration célèbre l'unité de la communauté ; or unir signifie souvent exclure ceux qui n'appartiennent pas à la famille, les boucs émissaires tenus pour responsables de tous les maux. De nombreux Suisses, surtout des Alémaniques établis dans les campagnes franc-comtoises, se trouvent en proie aux persécutions, aux exactions, aux arrestations sans mandat. La plupart n'ont pas commis d'actes répréhensibles et ne sont pas des collaborateurs¹⁰, mais ils ont été amenés, vu leur langue maternelle, à fréquenter des Allemands, à servir de traducteurs, voire de médiateurs entre les autochtones et les occupants. Certains – paysans ou fromagers – ont fait de bonnes affaires pendant l'occupation, ce qui provoque jalouses et haines. Ils se font accuser par des voisins malveillants, qui en veulent à leurs biens, ou sont les cibles de membres des Forces françaises de l'intérieur (FFI) qui ne font pas dans la dentelle. Accuser un Suisse de collaboration, c'est assurer son éviction et faire place libre à un concurrent français... Trois cents Confédérés se mettent à l'abri en Suisse, peu avant la Libération, vingt sont assassinés, dont deux familles entières.

Dans le même temps, les cérémonies fêtant la Libération se multiplient dans les mêmes régions, la croix suisse se trouve en bonne place à côté du drapeau tricolore et des bannières des anciens combattants. Des conseils municipaux adressent louanges et remerciements aux autorités suisses, la presse publie des articles dithyrambiques sur l'aide apportée par la Suisse et les liens fraternels qui n'ont jamais cessé d'unir les deux nations : «La Suisse», écrit : *Quand même [le 28 novembre 1944], ce nom a été sur les lèvres de tous les Belfortains pendant les heures tragiques et héroïques qui ont précédé la Libération. Il fallait se sauver, échapper aux mains de l'ennemi (...); il fallait atteindre cette frontière si proche. C'était le but, la sauvegarde, (...) parce que près de nous ce vaillant petit peuple avait su préserver de la tourmente l'idéal d'indépendance, de justice et de fraternité cher à tous les Français.*

Toujours le même ton en 1946. *Dans la joie et l'enthousiasme, Besançon a célébré l'amitié franco-suisse. M. René Payot a reçu le diplôme de citoyen d'honneur, voilà le titre et le chapeau de l'article que «Le Comtois», quotidien bisontin de gauche, consacre le 1^{er} juillet au journaliste suisse, dont la chronique radiophonique était très écoutée en France pendant l'occupation ! C'est dans le malheur qu'on reconnaît ses véritables amis, enseigne la sagesse populaire. La France, durant les années*

sombres, put apprécier la chaleur et la solidité de l'amitié suisse. Ce petit pays, grand par l'esprit, la générosité et les qualités de cœur de ses citoyens, soutint de tout son dévouement la France endolorie. (...) Dès les premières heures de la libération, le C.L.L. [Centre local de libération] de Besançon avait décerné à René Payot le titre de citoyen d'honneur. Et au cours des fêtes organisées pour célébrer, avec la reconnaissance française, l'amitié des deux pays, il lui remit le diplôme attestant cette qualité¹¹.

Des chiffres

En Franche-Comté, au moins cent quatre-vingt-quatre Suisses sont directement touchés par l'épuration. Une catégorie comprend cinquante-six personnes victimes de représailles durant la phase de règlements de comptes qui s'étend de l'automne 1943 à la Libération. Les vingt assassinats sont perpétrés durant cette période, dont deux avant le 6 juin 1944. Une autre catégorie regroupe les cent vingt-huit Suisses, dont quarante femmes, arrêtés pour collaboration au lendemain de la Libération. Ils croupissent plusieurs semaines, voire plusieurs mois en prison. Le tiers d'entre eux bénéficient de non-lieux... Près de cinq cents Suisses sur les quinze mille que compte la colonie de Franche-Comté se trouvent pris dans les mailles de l'épuration, soit 3,5 %. Le pourcentage des Français inquiétés durant cette période ne dépasse pas 1 %.

Les Français établis en Suisse vivent, pendant le conflit, une situation beaucoup plus favorable, car ils ne subissent aucun ostracisme. Comme l'écrasante majorité de leurs concitoyens restés au pays, ils acceptent avec soulagement, en juin 1940, la Révolution nationale du maréchal Pétain ; ils manifestent de l'anglophobie et de l'antisémitisme. Chez eux, l'appel du général de Gaulle ne rencontre pas grand écho ; les amicales d'anciens combattants adhèrent à la Légion française¹², dont la section du Jura bernois compte près de cinq cents membres, à sa création en 1941. Beaucoup d'industriels et de commerçants profitent de leur implantation en Suisse pour faire des affaires avec l'Allemagne. Jusqu'en été 1944, la colonie reste fidèle à Vichy, ce qui fait dire à l'attaché militaire près l'ambassade de France à Berne, acquis au général de Gaulle, qu'on ne peut pas compter sur elle pour aider la Résistance. A ce moment, elle commence à rompre avec son passé pétainiste.

Quelques destins contrastés

Un certain Trouillat est propriétaire du Café de la frontière à Réchésy, qui se trouve à cheval sur la frontière. Il doit interrompre toute activité pendant la «drôle de guerre», mais il profite du déménagement pour

passer en fraude d'importantes quantités de marchandises, avec la complicité active de plusieurs soldats.

En avril 1940, François Nussbaumer¹³, de Bourrignon, se fait prendre à Delle en flagrant délit d'espionnage, il sera libéré par les troupes allemandes.

En 1943, Arthur Nicolet, ancien légionnaire, écrivain et poète, personnage impulsif et bagarreur, familier de la pensée de Maurras, part en France s'engager dans la Légion des volontaires français qui se bat sur le front est avec la *Wehrmacht*. Il se fait arrêter par les Allemands qui l'envoient travailler dans une usine du *Reich* ! En novembre 1944, il revient dans le Département du Doubs où les autorités françaises l'arrêtent immédiatement.

Roger Glasson, originaire de Moutier, radioélectricien établi à Belfort, se fait arrêter en octobre 1943 pour avoir utilisé un appareil de radio, il est fusillé le 27 février 1944.

René Vallat, âgé de 18 ans, fait partie d'un groupe (Franc-tireur et Partisan), il est arrêté en janvier 1944 comme plusieurs de ses camarades. Treize d'entre eux sont fusillés. Grâce à l'intervention du consul suisse, le jeune homme échappe à la peine de mort, commuée en quinze ans de prison. Il meurt à Dachau en janvier 1945. Les milieux résistants l'accusent d'avoir eu la vie sauve, parce qu'il a dénoncé des résistants. Sa mère gagne alors précipitamment la Suisse.

André Montavon, de Cœuve, arrêté avec seize compagnons en juin 1943, est condamné à mort. Grâce aux interventions des autorités suisses, sa peine est commuée en quinze ans de prison. Il rentre de déportation en été 1945. Tous ses camarades ont été fusillés¹⁴.

Louis Joliat et son fils Raymond, originaires de Courtételle, résident à Dannemarie (Doubs). Les Allemands exigent qu'ils fassent office d'interprètes, ce qui suffit à les faire arrêter à la Libération. Avec l'aide du consul suisse, ils rassemblent des témoignages qui attestent qu'ils ont sauvé de nombreux juifs en les faisant passer en Suisse. Après six mois d'incarcération, ils sont acquittés.

La frontière coupe en deux la ferme de Jakob Güdel à Fahy ; des douaniers allemands en occupent une partie, ce qui donne des avantages au propriétaire qui leur procure alcool et chocolat.

Un difficile retour à la normale

A la fin des combats aux frontières de l'Ajoie en novembre 1944, les populations souhaitent rétablir le plus vite possible les échanges trans-frontaliers d'avant-guerre, les agriculteurs veulent exploiter à nouveau

leurs terres outre-frontière. Ces espoirs se heurtent aux mesures sécuritaires de la 1^{re} Armée française, qui visent à empêcher la contrebande et à intercepter les collaborateurs. De plus, Paris veut reprendre le contrôle des frontières, ce qui ne va pas sans mal. Les douaniers français en poste sur la frontière franco-suisse ont en effet été mutés à l'intérieur du pays pendant l'occupation, pour assurer la surveillance des prisons. Les FFI, agressifs et indisciplinés, qui les remplacent temporairement, posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. Bien que la distribution de cartes autorisant le passage de la frontière reste parcimonieuse, les gardes-frontières suisses s'opposent à ces tolérances jugées trop risquées. Seuls les convois de vivres organisés par la Croix-Rouge passent sans encombre. Il faut attendre le début mai 1945 pour que les relations transfrontalières, dans la zone des dix kilomètres dans le Jura bernois et la France, connaissent un courant normal d'échanges. Le préfet d'Ajoie, Victor Henry, lieutenant-colonel à l'armée et ancien commissaire à l'internement et à l'hospitalisation à l'état-major de l'armée, y est pour beaucoup.

Christian Favre, de La Chaux-de-Fonds, est docteur ès lettres de l'Université de Fribourg (branche principale : Histoire contemporaine). Il est actuellement correspondant parlementaire de la RSR à Berne. Son doctorat est présenté dans le compte rendu.

NOTES

¹ Préface de Claude Hauser. Neuchâtel, Alphil, 2010. 532 pp.

² 11000 dans le Département du Doubs, 1600 en Haute-Saône, 1300 dans le Territoire de Belfort, 1500 dans le Département du Jura.

³ Georges-André Chevallaz : *Le défi de la neutralité : diplomatie et défense de la Suisse (1939-1945)*. Vevey, Editions de l'Aire, 1995, p. 293.

⁴ A la bonne saison, on envoie des troupeaux paître sur des pâturages d'altitude.

⁵ Voir Henry Spira : «Des scouts toujours prêts... L'engagement de la Vigie en juin 1940», *Bulletin de la Société jurassienne des officiers*, février 1994, pp. 43-50. En automne 1944, seuls quelques centaines d'hommes de la Wehrmacht demanderont l'internement en Suisse : 150-200, le 17 novembre, à Fahy ; environ 500, le 24 novembre (*Le Démocrate*, 18, 25 novembre 1944).

⁶ L'Aide fraternelle, rattachée à la délégation du Gouvernement provisoire de la République française et dont le représentant en Suisse est Pierre de Leusse, dénonce entre autres plusieurs réfugiés suspects aux autorités suisses. (Luc van Dongen : *Un purgatoire très discret*. Perrin/Société d'histoire de la Suisse romande, 2008, pp. 312-313).

⁷ Ils peuvent demander entre 1000 et 2500 francs français, ce qui correspond au tiers du salaire mensuel d'un ouvrier suisse dans l'horlogerie. Certains n'hésitent pas à abandonner leurs «clients» peu avant le passage de la frontière, voire à les dénoncer – après paiement – pour toucher la prime versée par les Allemands.

⁸ Peter Dürrenmatt: *Ajoie 1944. Eine Landwehrkompanie im aktiven Dienst*. Berne, 1975, pp. 49-50.

⁹ Luc van Dongen: *op. cit.*, p. II.

¹⁰ Le pourcentage des véritables résistants et des véritables collaborateurs suisses en Franche-Comté ne dépasse pas celui de la population française.

¹¹ Un article similaire intitulé «Suissets et Francs-Comtois ont manifesté leur inaltérable amitié» paraît dans *La République*, journal franc-comtois de droite.

¹² La Légion française est l'organisation des anciens combattants, créée le 29 août 1940 par Xavier Vallat et présidée par le maréchal Pétain.

¹³ A ne pas confondre avec le capitaine Marcel Nussbaumer, condamné pour espionnage par les Allemands, auteur de *Jusqu'à l'antichambre de la mort*. Delémont, 1977.

¹⁴ Voir Jean Michel: «André Montavon, professeur et ancien de la Résistance», *Bulletin de la Société jurassienne des officiers*, février 1994, pp. 29-30; Robert Dutriez: «Les tribulations d'un citoyen suisse, André Montavon, dans la Résistance française», *Bulletin de la Société jurassienne des officiers*, février 2004, pp. 75-84; Mattia Piattini: *L'impact de la guerre dans l'après-guerre à la frontière jurassienne*. Exposé au Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Emulation, 27 mars 2004.